

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2061

26 août 2008

SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A.	98882	Karin's Garten Service Gmbh	98903
Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg	98883	Karoui & Karoui Luxe S.A.	98912
BBFG S.A.	98882	Lancaster Properties	98904
Bois Fleuri S.A.	98902	Luxnova S.A.	98886
Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch	98904	Med I Trade & Develop Sàrl	98898
BRE/DB Portfolio S.à r.l.	98909	Mistral S.à r.l.	98916
Ceratool	98904	Morgan & Meyer Insurance Broker	98896
Deloitte S.A.	98915	Mumtaz S.A.	98916
De Quartes S.A.	98882	NBG Luxembourg Holding S.A.	98902
Distribution Mechanical Machinery S.à r.l.	98897	OREF Real Estate G.m.b.H.	98901
Durac S.à r.l.	98906	Ortolan S.A.	98901
ECC (Luxembourg) S.à r.l.	98904	President C	98896
Fibaume S.A.	98883	Rainforest Capital S.A.	98887
Fintech Investments S.A.	98917	Regenersys Holding (Luxembourg) S.A.	98922
Fondation pour le Planning Familial et l'Éducation Sexuelle	98899	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A.	98882
G.M. S.à r.l.	98910	Ristretto Managers S.à r.l.	98883
Herald International Participations S.A.	98901	Ronass S. à r.l.	98883
Horizons & Cottages S.A.	98902	RWM Luxoil SA	98908
Icopal Holdings S.à r.l.	98922	Salhouse Holding S. à r. l.	98908
Inter Ikea Finance S.A. Holding	98900	Salon Thi Tinh S.à r.l.	98902
International Accounting Services S.à r.l.	98898	SGAM Selection	98922
International Meo Company Sàrl	98898	Shop Center Gaichel, S.à r.l.	98899
Interzins - Holding S.A.	98898	Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A.	98921
Ittica Marinar S.à r.l.	98898	Stam Rei SCA	98901
Jing Tai S.à r.l.	98903	Talents International Fund	98921
		Ultriva Holding S.A.	98905
		World Wide Trade Match S.à r.l.	98897
		ZK Finance S.A.	98886

Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.261.

Les administrateurs de Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A. (ci-après la "Société") ont pris la décision de transférer le siège social de la Société avec effet au 17 juin 2008 du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2008094524/736/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.581.

Les administrateurs de 1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A. (ci-après la "Société") ont pris la décision de transférer le siège social de la Société avec effet au 17 juin. 2008 du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Daniel Breger

Référence de publication: 2008094528/736/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

BBFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008091173/236/11.

(080104694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

De Quartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 73.387.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008099427/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12761. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 101.669.

—
EXTRAIT

TDR Capital Nominees Limited, associé détenant 360 parts de la Société a transféré son siège social du 6 Chesterfield Gardens, W1J 5BQ Londres à One Stanhope Gate, W1K 1AF Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008096584/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, 72, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.045.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

Pour ACTUEL BIS S.A., succursale Luxembourg, Succursale de ACTUEL BIS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094575/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06698. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Fibaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008099425/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12764. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ronass S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 44, rue Eugène Reichling.
R.C.S. Luxembourg B 140.624.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Hossein RASADI, peintre-décorateur, né à Teheran (Iran), le 7 février 1973, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling.

2) Monsieur Samad FARAJ ZADEH commerçant, né à Ahar (Iran), le 30 mai 1963, demeurant à Teheran, Iran, Unit 1, n°16, first Dead End, Asgarian st., Farmaniye st.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "RONASS S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture, de décoration et de restauration d'immeubles et de meubles.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hossein RASADI, peintre-décorateur, né à Teheran (Iran), le 7 février 1973, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling, cinquante parts sociales.	50
2) Monsieur Samad FARAJ ZADEH commerçant, né à Ahar (Iran), le 30 mai 1963, demeurant à Teheran, Iran, Unit 1, n° 16, first Dead End, Asgarian st., Farmaniye st., cinquante parts sociales.	50
Total: Cent parts sociales.	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.200,-.

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling.
- 2) La société sera gérée par deux gérants.
- 3) - Est nommé gérant technique Monsieur Hossein RASADI, peintre-décorateur, né à Teheran (Iran), le 7 février 1973, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling.
- Est nommé gérant administratif Monsieur Samad FARAJ ZADEH commerçant, né à Ahar (Iran), le 30 mai 1963, demeurant à Teheran, Iran, Unit 1, n° 16, first Dead End, Asgarian st., Farmaniye st.
- 4) Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique Monsieur Hossein RASADI, peintre-décorateur, né à Teheran (Iran), le 7 février 1973, demeurant à L-4302 Esch/Alzette, 44, rue Eugène Reichling.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: H. RASADI, S. FARAJ ZADEH, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 juillet 2008, Relation: CAP/2008/2349. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500 à 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008099672/225/117.

(080114589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

ZK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.795.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr Mikael HOLMBERG as director of the company;
2. To accept the resignation of Mrs Nadine GLOESENER as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles WECKER as the statutory auditor of the company;
4. To appoint Mr Peter ENGELBERG, residing at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as a new director of the company;
5. To appoint Mr Gilles WECKER, residing at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as a new director of the company;
6. To re-elect Mr Pierre ARENS as director of the company;
7. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de Mme Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
3. Approbation de la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. Election de M. Peter ENGELBERG demeurant au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
5. Election de M. Gilles WECKER demeurant au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
6. Ré-élection de M. Pierre ARENS comme administrateur au conseil d'administration;
7. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER

Référence de publication: 2008099618/1369/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11703. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 29 mai 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg administrateur au conseil d'administration;
2. De réélire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
3. De réélire Håkan GERSHAGEN, demeurant au 12 St. Edmund Square, SW13 8SB Londres, Royaume-Uni, comme administrateur au conseil d'administration;
4. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 29th, 2008, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as director of the company;

2. To reelect Mr Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as director of the company;

3. To reelect Mr Håkan GERSHAGEN residing at 12 St. Edmund Square, SW13 8SB London, United Kingdom, as director of the company;

4. To reelect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER

Référence de publication: 2008099620/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Rainforest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 140.627.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) Archimedes Management Services Limited, a company governed by the laws of Malaysia, having its registered office at Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaysia,

represented by Louise Benjamin, Solicitor, with professional address at 14-16, rue Philippe II, L-2324 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2008,

2) Eureka Management Services Limited, a company governed by the laws of Malaysia, having its registered office at Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaysia,

represented by Louise Benjamin, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 July 2008.

Which two proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said appearing parties, represented as described above, have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, corporate object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of RAINFOREST CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which (including payment of interest) is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under carbon financial instruments and voluntary carbon credits;
- trade on the Chicago Climate Exchange, the European Climate Exchange or other similar exchange and under any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object; and/or
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate capital, shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-two thousand euro (32,000.- €) divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten euro (10.- €) each.

The corporation shall have an authorised capital of ten million euro (10,000,000.- €) divided into one million (1,000,000) shares having a par value of ten euro (10.- €) each.

The Board of Directors is authorised to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares under and during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change.

The authorised or issued capital of the corporation maybe increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such

meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 1 December of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. Appropriation of Profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Limited recourse and non petition

Art. 21. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 30 June 2009.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Archimedes Management Services Limited, prenamed, one thousand six hundred shares,	1,600
2) Eureka Management Services Limited, prenamed, one thousand six hundred shares,	1,600
Total: three thousand two hundred shares,	3,200

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euro (32,000.- €) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 4,550.- €.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2013:

1) BWT Capital S.à r.l, a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105.641,

2) Archimedes Management Services Limited, a company governed by the laws of Malaysia, having its registered office at Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaysia, registered with Labuan Offshore Financial Services Authority under number LL05320,

3) Eureka Management Services Limited, a company governed by the laws of Malaysia, having its registered office at Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaysia, registered with Labuan Offshore Financial Services Authority under number LL05314.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III) The registered office of the company is established at 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Archimedes Management Services Limited, société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaisie,

représentée par Louise Benjamin, Solicitor, avec adresse professionnelle à 14-16, rue Philippe II, L-2324 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2008,

2) Eureka Management Services Limited, société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaisie,

représentée par Louise Benjamin, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2008.

Lesquelles deux procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} .- Forme, dénomination, siège, objet social, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination RAINFOREST CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement (y sont compris des paiements d'intérêts) dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques dans des instruments financiers d'émission de gaz à effet de serre et dans des droits d'émission volontaires;
- négocier à la Chicago Climate Exchange, l'European Climate Exchange ou toutes autres bourses équivalentes et sous tout autre instrument de dette d'investissement;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social et/ou;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente-deux mille euros (32.000.- €) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

La société a un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000.- €) divisé en un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la Société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale de temps en temps, de la façon requise pour la modification des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles pendant la période mentionnée ci-avant sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

Lorsque le conseil d'administration effectue une telle augmentation de capital en tout ou en partie en vertu des dispositions dont question ci-avant, il prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article.

Le capital autorisé ou émis de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de

pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier du mois de décembre de chaque année à 11:00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et « non pétition »

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non Pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 juin 2009.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Archimedes Management Services Limited, prénommée, mille six cents actions,	1.600
2. Eureka Management Services Limited, prénommée, mille six cents actions,	1.600
Total: trois mille deux cents actions,	3.200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.550.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

1) BWT Capital S.à r.l., société existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.641,

2) Archimedes Management Services Limited, société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaisie, inscrite au Labuan Offshore Financial Services Authority sous le numéro LL05320,

3) Eureka Management Services Limited, société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social à Tiara Labuan, Jalan Tanjung Batu, 87000 F.T. Labuan, Malaisie, inscrite au Labuan Offshore Financial Services Authority sous le numéro LL05314.

II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société

ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

III) Le siège social de la société est établi au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Benjamin, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 JUIL. 2008. Relation: LAC / 2008 / 30733. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008099661/212/499.

(080114651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

President C, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008099617/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05151. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.689.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 juin 2008

1) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 juin 2008 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011:

- la société CG Consulting S.A., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637-Luxembourg (RCS Luxembourg B 102.188)

2) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER

Signature

Référence de publication: 2008099577/3258/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 66.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour WORLD WIDE TRADE MATCH SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008099614/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03061. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

DMM S.à r.l., Distribution Mechanical Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Nieder Korn, 3, rue Mathendahl.
R.C.S. Luxembourg B 85.659.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michel MORIAMÉ, agent commercial, demeurant à B-6767 Rouvroij, Grand-rue, 29 (Belgique),

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "DISTRIBUTION MECHANICAL MACHINERY S.à r.l.", en abrégé "DMM S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.659, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 10 mai 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 20 février 2006,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Pétange à L-4520 Nieder Korn, 3, rue Mathendahl, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. (deuxième alinéa).** Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MORIAMÉ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008. Relation GRE/2008/2994. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099711/231/40.

(080114682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Med I Trade & Develop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.101.

International Meo Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 67.410.

International Accounting Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.891.

Ittica Marinar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 44.119.

Interzins - Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 18.653.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugement du 24 avril 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré:

- closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MED I TRADE & DEVELOP S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach;

- closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL MEO COMPANY S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach;

- closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTERZINS-HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri;

- closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL ACCOUNTING SERVICES S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel;

- closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ITTICA MARINAR S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, val Saint-André.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e Isabelle VASSART - JASPART

Le liquidateur

Référence de publication: 2008099659/267/45.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01794. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01797. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01800. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01805. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

(080114569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

(080114588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

(080114590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

(080114591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Fondation pour le Planning Familial et l'Éducation Sexuelle, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4, rue G.C. Marshall.

R.C.S. Luxembourg G 33.

 BILAN AU 31.12.2007

Avoirs en banque:	291 475,45	Fonds social:	273 407,84
Compte courant:	29 663,83	Résultat déficitaire:	18 067,61
Compte à terme:	261 811,62		
	<u>291 475,45</u>		<u>291 475,45</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Frais financiers:	23,00	Dons	8 699,25
Résultat de l'exercice:	18 067,61	Intérêts	9 330,86
	<u>18 090,61</u>	Remboursement E&D	<u>60,50</u>
			<u>18 090,61</u>

Luxembourg, le 25 février 2008.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

BUDGET DE L'EXERCICE 2008

Recettes diverses et dons:	5 000,00 EUR		
Frais divers:		500,00 EUR	
Remboursement frais avancés par MLPFES:		2 500,00 EUR	
Alimentation du fonds social:		2 000,00 EUR	
		<u>5 000,00 EUR</u>	<u>5 000,00 EUR</u>

Luxembourg, le 30 juin 2008.

M. Roulleaux / A. Schroeder-Molitor

La trésorière / La présidente

Référence de publication: 2008099705/4833/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01443. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01445. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial de:

1) la société anonyme dénommée "RIFINVEST S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 132.748,

associée unique suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société citée ci-après, en vertu d'une procuration datée du 24 juillet 2008.

2) Monsieur Michel ETIENNE, garagiste, demeurant à B-6700 Arlon, Frassem, 81, rue Belle-Vue, gérant unique dans la société citée ci-après,

en vertu d'une décision du gérant datée du 23 juillet 2008.

Lesquelles procuration et décision après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants dûment représentés, agissant en leurs dites qualités déclarent être les seuls associé respectivement gérant unique suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée "SHOP CENTER GAICHEL, S.à r.l." ayant son siège social à L-8469 La Gaichel, 1A, rue d'Eischen, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 145 du 23 mars 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.524.

Actuellement la société a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants dûment représentés agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique expose que:

- En date du 17 juillet 2008 ont été signées trois cessions de parts sociales sous seing privé, enregistrées à Luxembourg-Sociétés le 24 juillet 2008, Référence: LSO-CS09889, déposées au Registre de Commerce et des Sociétés le 25 juillet 2008 (L080108282.05), en voie de publication.

L'associée unique préqualifiée déclare expressément considérer ces cessions comme dûment signifiées à la société.

Les comparants dûment représentés agissant en leurs dites qualités respectives déclarent accepter lesdites cessions.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner actuellement la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUROS), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Le 2^{ème} alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Talmas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1^{er} août 2008. Relation: EAC/2008/10331. — Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008099700/272/61.

(080114724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Inter Ikea Finance S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Coix.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 14 du 23 janvier 1974;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 07 novembre 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 1782 du 16 décembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 24 juin 2008 que le mandat du commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.A.R.L. inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-65.477, avec siège social à L-1014 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch, Boîte Postale 1443, venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099609/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Stam Rei SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099610/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00987. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099611/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13060. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Herald International Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.544.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099680/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ortolan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 12.916.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 janvier 2000 entre:
Société domiciliée: ORTOLAN S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS. Luxembourg:
B 12.916

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 11 juillet 2008.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099564/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Salon Thi Tinh S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3735 Rumelange, 5, rue J.-P. Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.406.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099685/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08996. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 34.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099687/8976/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00635. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Horizons & Cottages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 42.922.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099689/8272/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00640. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

NBG Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Achilleas KONTOGOURIS, Vangelis SOFOS et Dimitris PAPAIOANNOU.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de commissaire, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099830/3451/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Jing Tai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099795/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00203. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Karin's Garten Service Gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 8, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 121.803.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend acht, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit dem Amtswohnsitz in Capellen.

Ist erschienen:

Frau Karin SCHÜTZ, Landschaftsgärtnerin, wohnhaft in L-8393 Olm, 8, rue de Capellen,

I. Die Komparentin ist alleinige Gesellschafterin der KARIN'S GARTEN SERVICE Gmbh (die Gesellschaft), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-8393 Olm, 8, rue de Capellen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 121.803, gegründet aufgrund einer am 24. November 2006 errichteten Urkunde, veröffentlicht im Amtsblatt (Memorial C) Nummer 2454 vom 30. Dezember 2006 und noch nicht abgeändert.

II. Die alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

In Anbetracht dessen,

- dass die Alleingesellschafterin beschlossen hat, die Gesellschaft aufzulösen und sich selbst zur Liquidatorin zu bestellen,
- dass der Alleingesellschafterin die Aktiva und Passiva der zu liquidierenden Gesellschaft bekannt sind und daß die Alleingesellschafterin insbesondere in sämtliche Schulden der Gesellschaft einzutreten bereit ist,

wird wie folgt beschlossen:

Frau Karin SCHÜTZ übernimmt sämtliche Aktiva sowie sämtliche zur Zeit bekannten oder künftig noch bekannt werdenden Verbindlichkeiten und Risiken der KARIN'S GARTEN SERVICE Gmbh.

Die Gesellschaft KARIN'S GARTEN SERVICE GmbH ist mit sofortiger Wirkung auf Grund des ausdrücklichen Wunsches der Alleingesellschafterin aufgelöst.

Die Dokumente der Gesellschaft werden auf die Dauer von fünf Jahren von Frau Karin SCHÜTZ in Verwahrung genommen.

Soweit rechtlich notwendig, ist Frau Karin SCHÜTZ als Liquidatorin zu betrachten, welche auch die Kosten der gegenwärtigen Urkunde trägt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Schütz, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2344. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008099736/225/42.

(080114612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099778/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12821. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ceratoool, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle de Livange.

R.C.S. Luxembourg B 20.600.

Le bilan au 29/02/08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099772/1100/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04035. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Bosa Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 118.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099780/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12823. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 10 mars 2008

L'associé de Lancaster Properties (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant de type B, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de type B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008099853/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ultriva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.208.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MERCOS TRADE LTD, avec siège social au 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 535341,

représentée par Sarah Madar, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «ULTRIVA HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 100.208 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 587 du 8 juin 2004 (la «Société»).

- que le capital social de la Société s'élevé actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sarah Madar, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, LAC/2008/21169. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008099797/202/59.

(080114867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Durac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.288.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared TFP Royal II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number RCS Luxembourg B 138.267, (the "Sole Shareholder") represented by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6th June 2008, being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in Durac S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 11 April 2008 by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1304 of 28 May 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) by the issue of one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares of a par value and subscription price of one Euro (€ 1) each.

The Sole Shareholder, prenamed, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital. In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"5. The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euros (€ 125,000) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable "

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu TFP Royal II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sou le numéro RCS Luxembourg B 138.267 (l'"Associé Unique"), représentée par M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 6 juin 2008, étant l'Associé Unique et détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales en émission dans Durac S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 11 avril 2008 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 28 mai 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur l'unique point de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution Unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euro (€ 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (€ 125.000) par l'émission de cent douze mille cinq cent (112.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire tel que mentionné ci-dessus.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que mentionné ci-dessus, il est prévu d'allouer la totalité du montant nominal au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

"5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission est librement distribuable".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juin 2008. LAC/2008/23624. — Reçu à 0,50%: cinq cent soixante-deux euros cinquante cents (€ 562,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099899/211/103.

(080115751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Salhouse Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.145.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire, en date du 21 juillet 2008, de la société SALHOUSE HOLDING S. à r. l., que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 21 juillet 2008

Monsieur Pascal Ange Ambrosi, né le 26 octobre 1977 à Ris-Orangis, en France, et résidant 45, Palace Court, appartement 3, W2 4LS Londres, au Royaume-Uni.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire, en date du 27 juin 2008, de la société SALHOUSE HOLDING S. à r. l., que l'actionnaire a pris les décisions suivantes

2. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2008

Monsieur Colm Denis Smith, né le 16 novembre 1974 à Dublin, au Royaume-Uni, et résidant 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Manacor (Luxembourg) SA immatriculée sous le numéro B 9.098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et ayant son siège social 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg devient gérant de catégorie A à compter du 26 juin 2008.

3. Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 juin 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et SHERINGHAM HOLDING S.à r.l., les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- SHERINGHAM HOLDING S.à r.l, domicilié 46A, avenue J.-F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculé B 138.350 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune.

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., domiciliée au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculé B 46.448 auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg ne détient plus aucune part.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALHOUSE HOLDING S. à r. l.

Manacor (Luxembourg) SA

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008099834/683/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00777. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

RWM Luxoil SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Zac Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 94.671.

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R W M LUXOIL S.A. avec siège social à L-9806 Hosingen, 1, Zac Happerfeld, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 94.671,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nr. 144 du 12 février 2003 page 6910.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc REIFF, administrateur de sociétés, demeurant à L-9769 Roder.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Joseph MEYER, employé privé, demeurant à B-4782 Schönberg, et comme scrutateur Madame Edith REIFF, avocat, demeurant à L-9713 Clervaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre de jour:

1. Elargissement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'objet social est élargi de sorte que l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation de plusieurs stations services pour véhicules automoteurs, le commerce de produits alimentaires, d'articles de pâtisseries et de boulangerie ainsi que d'articles de ménage et de plusieurs exploitations de car-wash.

De plus, elle a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et de restauration mobile.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux dites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.»

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentif au fait que la société doit disposer d'une autorisation de commerce pour l'élargissement de son objet social ci-avant.

Les frais de la présente sont à charge de RWM Luxoil S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.55 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Reiff, Reiff, Meyer, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 04 août 2008. Relation: CLE/2008/683. - Reçu douze euros (€12,-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 05 août 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008099855/238/56.

(080115287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

BRE/DB Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.324.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1192 du 13 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008099935/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00751. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

G.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 53, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 140.662.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Paula Maria GARCIA GOMES, indépendante, née à Enghien-les-Bains, (France), le 11 février 1975, demeurant à L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.

2) Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES, commerçante, née à Areias/Santo Tirso, (Portugal), le 22 mai 1971, demeurant à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par les présentes.

Titre I^{er} .- Dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "G.M. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Paula Maria GARCIA GOMES, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewée.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée:

- Madame Paula Maria GARCIA GOMES, indépendante, née à Enghien-les-Bains, (France), le 11 février 1975, demeurant à L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich, gérante technique, et

- Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES, commerçante, née à Areias/Santo Tirso, (Portugal), le 22 mai 1971, demeurant à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewée, gérante administrative.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GARCIA GOMES; MOREIRA SILVA FONTES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2008, Relation GRE/2008/3221. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099877/231/119.

(080115402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Karoui & Karoui Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.645.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme KITZ S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg N^o 71.842)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer entre elle et tous ceux qui ont deviendront actionnaires:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAROUI & KAROUI LUXE S.A..

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 12:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclarent souscrire toutes les actions qui ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,-EUR (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur de gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, domicilié à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (B) le 4 juin 1971, domicilié à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

c) Monsieur Nabil KAROUI, consultant, né à Bizerte (Tunisie) le 1^{er} août 1963, domicilié à T-1002 Tunis, 75, avenue Mohamed V.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014 la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (RCS Luxembourg N° B 88.567)

4) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant en 2014:

Monsieur Nabil KAROUI, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30772. — Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099879/206/139.

(080115185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DELOITTE S.A.", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 67.895, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 23 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 913 du 14 avril 2008 contenant absorption de la société "DELOITTE CONSULTING S.à R.L." par la société "DELOITTE S.A.".

2. - Décharge à accorder aux organes de la société absorbée.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 18 mars 2008, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration et de gérants de deux sociétés luxembourgeoises: (1) "DELOITTE S.A.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société absorbante, titulaire de la totalité des parts sociales et autres titres conférant droit de vote de (2) la société "DELOITTE CONSULTING S.à R.L.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 913 du 14 avril 2008.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 31 mai 2008 et les droits réservés aux actionnaires et associés par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 18 mars 2008 entre la société absorbée "DELOITTE CONSULTING S. à R.L." et la société absorbante "DELOITTE S.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 31 mai 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27041. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099888/211/66.

(080115689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.672.

A la date du 15 Septembre 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A. domiciliée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg;
- Pal André Jordanger domicilié au 9, Baldersgate, N-0263 Oslo, Norvège;
- Ole Kristian Karlsen Jordanger domicilié au 105 Cadogan Gardens, Flat 5, GB-SW3 RF2 London, Grande-Bretagne.

Chaque gérant a individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par l'objet social.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Pour Mistral S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008099831/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22/07/2008 à 9H00

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT Sàrl a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 22/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099844/1265/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Fintech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

STATUTS

L'an deux mil huit, le sept juillet

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François BOURGON, né le 29/12/1969 à Phalsbourg (France), ayant comme adresse professionnelle 3, rue Belle Vue - L-1227 Luxembourg, personnellement présent.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINTECH INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bridel.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31 000,- (Trente et un mille euros) représenté par 3.100 (Trois mille cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 50 000 000,- (Cinquante millions d'euros), représenté par 5.000.000 (Cinq millions) d'actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 juillet 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement

ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout autre administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une décision de l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de mai à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mardi du mois de mai 2009 à 15 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, savoir Monsieur François BOURGON, précité, déclare souscrire à toutes les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31 000,- (Trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1600.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (Trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né à Matera (Italie), le 25/03/1967, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

- Monsieur Ferdinando CAVALLI, né à Rome (Italie), le 26/06/1963, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

- Monsieur Augusto MAZZOLI, né à Modena (Italie), le 30/07/1972, Employé privé, résident professionnellement à L-1445, Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison,

Monsieur Carlo SANTOIEMMA, préqualifié, est nommé Président.

Le mandat des administrateurs est fixé à UNE année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009

3. La société ADOMEX S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.385, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du commissaire est fixé à UNE année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

4. Le siège de la société est fixé au 6, Op der Dresch - L-8127 BRIDEL.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BOURGON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 juillet 2008, LAC/2008/29050. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008099941/208/234.

(080115581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

SIBELIT, Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises appelé à exercer les fonctions de commissaire de la société SIBELIT pour une durée de un exercice - avec clôture de la mission à la date de l'assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2008:

la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, 400, route d'Esch, B.P. 1443 L - 1014 Luxembourg.

L'assemblée générale reçoit les démissions de MM. AUBRY-MARAIS Raphaël et COUNET Albert de leur mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs:

- Mme Sandra Fabrizio-Annabi, demeurant professionnellement au numéro 137, rue de l'université à F - 75007 Paris, Chargée de projets à la Direction Fusions, acquisitions et opérations groupe de SNCF PARTICIPATIONS pour poursuivre le mandat laissé vacant suite à la démission de M. R. Aubry-Marais, ancien administrateur;

- M. Geert Pauwels, demeurant professionnellement au numéro 80, rue des Deux Gares à B - 1070 Bruxelles, coordinateur des activités Marchandises au sein du Groupe SNCB, pour poursuivre le mandat laissé vacant suite à la démission de M. A. Counet, ancien administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099827/6371/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01542. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Talents International Fund, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 27 mai 2008

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de monsieur Vincent DECALF, résidant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société de gestion, à compter du 29 mai 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099829/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Icopal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 131.124.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099813/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12877. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 15 mai 2008

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur François BAZIN, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 Paris - La Défense Cedex, de son mandat d'administrateur avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099823/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Regenersys Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.680.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "HEEREMA GROUP SERVICES S.A.", established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, acting in his capacity as director of category A, and

- Mr. Johan SMITS, director, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Switzerland), acting in his capacity as director of category B, here represented by Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public liability company (société anonyme) which he declares to constitute as sole shareholder and of which he has set the articles of association to be as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1st. There is formed a public limited company ("société anonyme") under the name of "REGENERSYS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", (hereafter the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at FIFTY THOUSAND US DOLLARS (50,000.- USD) represented by FIVE THOUSAND (5,000) shares with a par value of TEN US DOLLAR (10.- USD) each.

The authorized capital of the Company is fixed at FIVE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (500,000.- USD), to be divided into FIFTY THOUSAND (50,000) shares with a par value of TEN US DOLLAR (10.- USD).

The authorized and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of association.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, divided into one director A and two directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the general meeting of shareholders.

They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors and article 7 will not be applicable

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors A or by the joint signature of one director A and one director B, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders.

Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 03.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.
2. The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the five thousand (5,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company "HEEREMA GROUP SERVICES S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the subscribed capital is evaluated at 31,551.71 EUR.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following has been appointed as directors A:
 - a) Mr. Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, born in Luxembourg, on the 2nd of February 1970, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue;
3. The following have been appointed as directors B:
 - b) Mr. Nicolaas PRONK, director, born in 's-Gravenhage, (The Netherlands) on the 2nd of October 1961, residing in CH-1206 Geneva, 4a, chemin de Normandie, (Switzerland);
 - c) Mr. Johan SMITS, director, born in Zuilen, (The Netherlands), on the 8th of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Switzerland).
4. The private limited liability company "KPMG AUDIT", with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 103,590, has been appointed as statutory auditor.
5. The registered office is established in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "HEEREMA GROUP SERVICES S.A.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A, et
- Monsieur Johan SMITS, directeur, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Suisse), agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B, ici représenté par Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont il a constitué les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "REGENERSYS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE DOLLARS US (50.000,- USD), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS US (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE DOLLARS US (500.000,- USD) qui sera représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS US (10,-USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en un administrateur A et deux administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration et l'article 7 ne sera pas applicable.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax. Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs A ou par les signatures conjointes de un administrateur A et un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme "HEEREMA GROUP SERVICES S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille dollars US (50.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital souscrit est évalué à 31.551,71 EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

La prémentionnée partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs A:
 - a) Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs B:
 - b) Monsieur Nicolaas PRONK, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 2 octobre 1961, demeurant à CH-1206 Genève, 4a, chemin de Normandie, (Suisse);
 - c) Monsieur Johan SMITS, directeur, né à Zuilen, (Pays-Bas), le 8 septembre 1947, demeurant à CH-1228 Plan-les-Quates, 8, chemin de la Bistoquette, (Suisse).
4. La société à responsabilité limitée "KPMG AUDIT", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.590, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
5. Le siège social est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOLDSCHMIT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2008. Relation GRE/2008/3040. — Reçu cent cinquante sept euros et soixante seize cents

0,50%= 157,76 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099883/231/338.

(080115599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.